

## Décision relative à une demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

---

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **DIFEND EXTRA***

<i>de la société</i>	<b>GLOBACHEM NV</b>
<i>enregistrée sous le</i>	<i>n°2020-1316</i>

La modification des informations déclarées (notification des sources additionnelles de fabrication de la substance active) **est accordée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

## Informations générales sur le produit

Nom du produit	DIFEND EXTRA
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	GLOBACHEM NV Brustem Industriepark - Lichtenberglaan 2019, 3800 Sint-Truiden, BELGIQUE
Formulation	Suspension concentrée pour traitement des semences (FS)
Contenant	25 g/L - difénoconazole 25 g/L - fludioxonil
Et	dont l'origine est décrite en annexe, non rendue publique compte tenu de la confidentialité des données.
Numéro d'intrant	768-2014.01
Numéro d'AMM	2160484
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

A Maisons-Alfort le 04/05/2020

Pour le directeur général et par délégation,  
La directrice des autorisations de mise sur le marché



Marie-Christine de GUENIN